

M1 DROIT DU NUMERIQUE site UVSQ

Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.

	ECTS		Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coef
S2 - Semestre 2					
UE4 - Droit du numérique		14		Moyenne pondérée par la colonne coefficients	
Droit du commerce électronique	S2		20	Note contrôle continu si ≥ 10 Quand note inférieure à 10 ou empêchement : écrit à distance devoir maison 2 jours	4
Libertés individuelles et nouvelles technologies	S2			Note contrôle continu si ≥ 10 Quand note inférieure à 10 ou empêchement : oral 10mn	4
Informatique appliquée aux professions juridiques ou judiciaires	S2			Neutralisation	3
Economie de l'information et de la connaissance	S2			Neutralisation	3
UE5 - Droit de la propriété intellectuelle		8		Moyenne pondérée par la colonne coefficients	
Droit de la PLA	S2			Oral 10mn	3
Droit de la propriété industrielle	S2			Ecrit devoir maison 2 jours	3
International and European IP Law	S2			Neutralisation	2
UE6 - Enseignements de spécialisation	S2	8		Moyenne pondérée par la colonne coefficients	
Common Law	S2			Neutralisation	2
Droit de la concurrence	S2			Neutralisation	2
Projet tutoré	S2			contrôle continu	2
Enseignements optionnels (1 matière au choix parmi) :	S2				2
Droit bancaire	S2			Oral 10mn sans préparation	2
Enjeux internationaux et européens de la société de l'information	S2			Oral	2
Droit de l'espace et des télécommunications	S2			Ecrit 2h	2
Droit processuel	S2			Oral 10mn sans préparation	2